

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SOUANCE AU PERCHE

Séance du 30 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de convocation : 23 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Thomas LECOSSAIS, Guillaume POTEL, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Clara METIVIER, Emilie DEFOND, Serge MORICE, Arnaud BOUTTET, Fabien NAVET, Jeannine CIBOIRE, Patrick GUILLIER de SOUANCE

ABSENTS EXCUSES : Cyril HUBERT pouvoir à Thomas LECOSSAIS

Secrétaire de séance : Thomas LECOSSAIS

Madame le Maire présente M. Arnaud GAIENIER, nouvel agent technique polyvalent de la commune, à l'équipe municipale.

Lu et approuvé sans observation, le procès-verbal de la réunion du 16 février 2022 est soumis aux signatures.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission des travaux

- **Facturation branchement eau de M. GONSARD**

Des travaux de raccordement au réseau d'eau potable ont été réalisés sur une parcelle située à La Mousardière appartenant à M. Franck GONSARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à facturer cette prestation d'un montant de 1 108.73 € TTC.

- **Travaux en cours**

La réfection de la ruelle Saint-Georges est achevée. Il reste la restauration de la fontaine à réaliser.

L'installation des nouveaux jeux extérieurs au plan d'eau est terminée. Le Conseil Municipal remercie M. LECOSSAIS pour le prêt du télescopique.

- **Vente de matériel**

M. CHANDAVOINE propose de vendre 3 boisseaux au GAEC GIRARD qui se trouvait sur le site AXEREAL pour un montant de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la vente de 3 boisseaux au GAEC GIRARD pour un montant de 4 000 €.

- **Restauration de l'église Saint-Georges**

M. JJ GUILLIER DE SOUANCE fait le point sur les travaux en cours. Les tuiles seront livrées les 4 et 5 avril prochain. L'accès à la mairie sera fermé durant ces 2 jours.

Une réunion en visio est programmée le 4 avril concernant la partie création des vitraux qui pose problème.

REHABILITATION LOGEMENT 4 RUE DE NOGENT – RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une consultation par voie de procédure adaptée a été lancée concernant le marché de travaux relatifs à la réhabilitation d'un ancien commerce en logement (4 rue de Nogent)

Ce marché est réparti en 10 lots :

- Lot n° 01 Maçonnerie
- Lot n° 02 Charpente - Couverture
- Lot n° 03 Etanchéité
- Lot n° 04 Menuiseries extérieures
- Lot n° 05 Plâtrerie
- Lot n° 06 Menuiseries intérieures
- Lot n° 07 Carrelage - Faïence
- Lot n° 08 Peinture – Revêtement de sol
- Lot n° 09 Plomberie
- Lot n° 10 Electricité

A l'issue du premier avis d'appel public à la concurrence 5 lots ont dû être reconsultés. A ce titre, un avis d'appel public à concurrence est paru le 01.02.2022 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Association des Maires (site <http://www.amf28.org>) fixant la date de remise des offres le 28 février 2022 à 18 heures.

Les offres ont été analysées et notées suivant les 2 critères définis au règlement de la consultation : 50 % pour le prix de la prestation et 50 % pour la qualité technique de la prestation permettant d'attribuer une note sur 100 et ainsi d'obtenir un classement général.

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre le 03.03.2022 et remis le 24.03.2022.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'attribuer le marché aux entreprises suivantes :**

• Lot n° 02	Entreprise DELAUBERT CONSTRUCTION	21 311.73 € HT
• Lot n° 03	Entreprise SME	4 747.75 € HT
• Lot n° 04	Entreprise MENUISERIES MANIERE	3 513.48 € HT
• Lot n° 05	Entreprise DLB CONSTRUCTION	34 148.96 € HT
• Lot n° 06	Entreprise MENUISERIES MANIERE	14 768.41 € HT

- **D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux des entreprises retenues**

GROUPEMENT DE COMMANDE TRAVAUX DE VOIRIE – ACTE D'ENGAGEMENT

Vu la délibération n° 2021-63 du 29 septembre 2021 approuvant l'adhésion de la commune au groupement de commandes créé par la Communauté de Communes du Perche afin de conclure un accord cadre à bons de commandes visant la réalisation de travaux de voirie et autorisant Madame le Maire à signer la convention,

Les éléments relatifs au marché « groupement de commandes de travaux de voirie » dont l'appel d'offres a été lancé le 17 octobre 2021 avec une date de remise des offres le 5 novembre 2021 ont été transmis. Une seule offre dématérialisée a été remise : celle de l'entreprise Pigeon TP.

Le rapport d'analyse a été présenté à la commission d'élus le 1^{er} mars 2022 et l'offre de l'entreprise Pigeon TP a été approuvée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférents à ce marché.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **D'autoriser Madame le maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférents à ce marché.**

PREPARATION DU BUDGET 2022

- **Vote des subventions 2022 aux associations**

Mme LAURENT sort de la salle et le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de

100 € au Club de l'Amitié et 0 € pour la bibliothèque dont l'activité est actuellement en sommeil.

M. NAVET et Mme LAURENT sortent de la salle et le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 500 € au Comité des Fêtes

Mme AUBIN sort de la salle et le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 200 € à l'Association Saint-Georges.

Mme CIBOIRE sort de la salle et le Conseil Municipal vote à l'unanimité une subvention de 300 € aux Petits Loups.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le reste des subventions 2022 ci-après :

BENEFICIAIRES	Montant (euros)
Club de l'Amitié	100
Club de l'Amitié Bibliothèque	0
Association des Anciens Combattants	0
Comité des Fêtes	500
Association Saint-Georges (gymnastique volontaire)	200
Coopérative scolaire + voyage scolaire	100 + 1 693.20
Les Petits Loups	300
Demandes ponctuelles concernant des projets ou des personnes de Souancé qui feront l'objet d'une délibération	500
Pour les élèves domiciliés sur la commune et participant à un voyage scolaire : 25 euros par élèves	
Lycée Rémy Belleau	150
Collège Pierre Brossolette	425
Collège Joachim du Bellay Authon-du-Perche	25
Institution Delfeuille	50
Autres établissements	50

TAXES LOCALES 2021

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide, à l'unanimité pour l'année 2022 :

- **De ne pas modifier les taux des 2 taxes**
- **D'appliquer les taux suivants :**

Taxe foncière bâti :	36.20 %
Taxe foncière non bâti :	48.36 %

Le produit fiscal attendu, calculé sur les bases prévisionnelles 2022 sera de 286 587 € (TFB + TFNB + TH + Coefficient correcteur) duquel il faut déduire le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources d'un montant de 58 475 euros, celui-ci permettant de compenser les pertes de recettes de chaque collectivité, constatées après la réforme de la fiscalité directe locale.

M. POTEL souhaiterait que le vote des taxes n'intervienne pas avant la présentation du compte administratif et du budget.

QUESTIONS DIVERSES

- Compagnie l'Equivoque

Madame le Maire informe que la Compagnie l'Equivoque a donné congé du local en date du 30 avril 2022. La Compagnie l'Equivoque a tenu à remercier la commune pour cette mise à disposition et pour toutes les actions menées ces dernières années avec les habitants en particulier le spectacle du Lavoir.

Madame le Maire demande à son équipe municipale de réfléchir à l'avenir de ce local et globalement de toute la maison des Associations.

- Demande d'un Skate-park

Madame le Maire informe que trois jeunes de la commune l'ont sollicité pour l'installation d'un skate-park. Ce projet est mis en réflexion.

- Terrain de tennis

Monsieur LEGEAY a fait des démarches pour acquérir la parcelle où se situe le terrain de tennis pour un montant de 5 400 €. Toutefois il propose à la commune de se substituer à lui et d'acquérir elle-même cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'acquisition de cette parcelle par 14 voix pour et 1 abstention
Abstention : Serge MORICE

- Cantine scolaire

Madame le Maire informe qu'elle envisage d'acheter des rideaux et des cadres pour insonoriser le réfectoire de la cantine scolaire.

- Plan d'eau communal

Madame le Maire informe de la disparition de la vaisselle, des tables et des bancs qui avait été laissé l'an dernier à M. PELLETIER par M. LARTIGUE lors de son départ. Il sera demandé à M. PELLETIER de restituer ce matériel dans les meilleurs délais.

- Demande de location d'un local du site AXERREAL

Madame le Maire informe qu'elle a été sollicité par M. TEYSSAIRE pour louer un local sur le site d'AXERREAL afin d'y stocker du matériel de l'association Le Klub dont le siège est à Nogent-le-Rotrou.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour louer le local du bas pour un montant de 200 €/mois et payable au trimestre à terme échu à compter du 1^{er} mai 2022 à l'association Le Klub.

- Proposition d'accompagnement SAEDEL projet site AXERREAL

Madame le Maire présente la proposition d'accompagnement de la SAEDEL (Société d'Aménagement et d'Equipement du Département d'Eure-et-Loir) concernant le projet de reconversion de la friche agricole d'AXERREAL dont la commune a fait l'acquisition en décembre dernier.

La SAEDEL apportera une ingénierie de pilotage de ce projet avec les missions suivantes :

- Définition du projet
- Assistance technique pour la passation de marchés de diagnostics et travaux
- Assistance technique pour l'opération de déconstruction

Le montant de cette mission s'élève au prix forfaitaire de 2 850 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- **D'autoriser Madame le maire à signer la proposition d'accompagnement ainsi que tous les documents afférents à ce projet.**

- Elections présidentielles

Le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote les 10 et 24 avril prochain est fixé.

Il a été évoqué les sujets suivants :

- Demande de M. CHANDAVOINE à M. POTEL de gérer les problèmes du chemin communal avec les propriétaires des Bois
- Numérisation du blason de la commune
- Tenue d'un stand par la commune à la fête du Parc Naturel Régional du Perche le 15 mai
- Présentation de Mil Perche
- La reprise du marché local au plan d'eau le 27 mars dernier
- Présentation d'un devis pour organiser une formation aux premiers secours
- Recherche d'un point de livraison hebdomadaire pour des paniers de légumes
- Animation d'une initiation au jardinage naturel à Souancé le 18 juin prochain
- Proposition par la Poste de services divers à la population

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu Mercredi 13 avril 2022 à 20 h 30